

COMMUNIQUE PRESSE  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 janvier 2010 et a délibéré sur les affaires suivantes :

Modification n°6 du POS :

Le Conseil Municipal a pris connaissance des conclusions du rapport d'enquête du Commissaire enquêteur. Celles-ci étaient favorables dans l'ensemble sur les 2 points de modification avec demande de motivation sur la zone des Perdrielles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de zone ND vers NDI pour pouvoir accueillir une aire de passage de tourisme (terrains à proximité du rond-point des Roches)

Il n'est pas d'accord par 6 voix contre, 2 pour et 4 abstentions pour le transfert d'une partie de zone NAa des Perdrielles vers la Zone UAa voisine.

La modification n°6 du POS n'est donc adoptée que partiellement.

Modification simplifiée du POS :

Le Conseil Municipal souhaite prendre en compte, dans le règlement du POS actuel, certaines dispositions liées au développement durable (photovoltaïque, utilisation du bois,...). Une modification simplifiée, dans le cadre de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, sera engagée afin de pouvoir répondre aux dossiers de demande de permis de construire ou de déclaration de travaux pour l'année 2010.

Les futures dispositions du Plan local d'urbanisme en cours d'étude prendront le relais à partir de 2011.

Madame le Maire a donné le compte-rendu de la récente réunion de travail sur l'implantation de différents aménagements de voirie ou autres à prévoir dans le cadre de la réflexion sur le Plan local d'urbanisme, à savoir :

- Esquisse d'aménagement de la zone des Perdrielles
- Recherche de terrains pour extension /création de zone artisanale
- Itinéraire pour accès bus et transport logistique vers l'arrière de l'Abbaye (approvisionnement divers du CCO, de l'hôtellerie, des travaux de construction et rénovation)

Il en résulte que la mise en place du PLU et de la ZPPAUP arrive à point nommé pour définir de manière concertée les orientations du développement du Village de Fontevraud-l'Abbaye. Les attentes sont fortes et les objectifs doivent être clairement précisés.

Il est rappelé la présentation publique du diagnostic du PLU le mercredi 27 janvier à 20 h 30 au Foyer Y Duteil.

Achat de parcelles La Cadhumeau :

Le Conseil Municipal approuve l'achat de parcelles (bois taillis) à 0.40 € le m<sup>2</sup> au lieu de 0.15 € comme cela avait été prévu en 2008.

Archives du Secrétariat :

Devant le volume important des archives du secrétariat il sera demandé au service des archives départementales de procéder à une réduction de celles-ci. Une mission de 3 mois environ être acceptée sur la base d'un devis de 2000 € par mois. Ce travail pourra être réalisé fin 2010, début 2011.

Devis de travaux :

Le Conseil municipal a accepté les devis suivants :

- Déplacement de l'ancien compteur d'eau des Ecoles et Logements 49, Avenue Rochechouart par la SAUR 1100 €
- Accès piétons vers le colombarium (devis LEVEL) 6 544 €
- Mur soutènement rue saint Maimboeuf (devis DILLAY) 5 114 €
- Pose de boîtiers électriques par le SIEM
- Déplacement aire de tri de la rue des Varennes
- Devis pour achat de 50 médailles de la Commune (PICHARD BALME) 1150 €

Un tarif de repas cantine pour adulte enseignant ou autre a été mis en place (5€ le repas servi)

Un crédit reporté de 2563 € (Equipement école maternelle) sera transféré à l'OCCE Ecole Maternelle sous forme de subvention (financement de la classe découverte du cirque prévue en février)

Le Conseil a pris acte du transfert du siège de la Communauté d'Agglomération vers le 11 rue du Mal Leclerc à Saumur.

Le Conseil Municipal a rappelé la semaine de la mémoire de la Déportation prévue du 6 au 11 Avril 2010. Les dispositions concernant l'organisation et d'éventuels arrêtés de voirie seront prises en temps utile.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la qualification reçue par Mr DELAUNAY, boulanger pâtissier, qui a présenté la meilleure frangipane au niveau départemental. Une dégustation a été offerte au Conseil Municipal par Mr Mme DELAUNAY.

Le Conseil Municipal a pris acte du départ de Monsieur LERAY Richard vers l'étranger. En conséquence le conseil municipal ne sera plus constitué que de 13 membres. Monsieur LERAY sera reçu prochainement avec son épouse par la Municipalité.

A Fontevraud l'Abbaye le 25 Janvier 2010

Le Maire,

Régine CATIN.